

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">PAREF (Eurolist)</p>

Par courrier en date du 3 avril 2006, reçu le 4 avril, la société Orfim SAS (59 avenue Marceau - 75116 Paris), contrôlée par M. Sébastien Picciotto, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 avril 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société PAREF et détenir 38 060 actions de cette société représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et 3,75% des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 725 713 actions représentant 1 012 913 droits de vote.